

ANNEXE IV

Définition des épreuves ponctuelles

et

des situations d'évaluation

ÉPREUVE E1 : Étude technologique des installations

Coefficient : 8

U 11- U 12

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à :

- la résolution de problème de physique appliquée (hygrométrie, psychrométrie, thermodynamique et mécanique des fluides),
- l'étude technologique des machines frigorifiques et des installations de froid et de climatisation

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves:

U.11: physique appliquée

U.12: technologie, froid et climatisation

Sous-épreuve : Physique appliquée

Coefficient : 3

U 11

● Contenus de la sous-épreuve :

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- collecter des données,
- consigner des informations,
- identifier, interpréter,
- décoder, analyser,
- rechercher des résultats sur un diagramme,
- traduire sur un diagramme des évolutions,
- modéliser des systèmes
- représenter graphiquement des phénomènes physiques ou/et les solutions retenues.

● Critères d'évaluation :

En tenant compte des compétences indiqués par le référentiel, l'évaluation portera sur:

- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,
- la qualité des connaissances technologiques et techniques.
- la clarté des réponses.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Sous-épreuve écrite d'une durée de 2 heures

Cette sous-épreuve prend pour support un dossier constitué de documents définissant tout ou partie d'une installation.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de:

LIRE des plans, des schémas, des diagrammes et des documents techniques,
INTERPRETER des résultats,
IDENTIFIER les composants d'une installation,
IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
VÉRIFIER et COMPARER des résultats.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans le centre de formation.

Les situations prennent pour support un dossier technique constitué des documents définissant une installation.

L'évaluation est organisée pendant la formation et sur des supports utilisés pour d'autres phases de la formation.

Situation d'évaluation n°1

Coefficient 1, durée 0h30 à 1h30

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites et/ou orales, le candidat devra être capable de :

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,
INTERPRETER des résultats,
IDENTIFIER les composants d'une installation,
IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages.

Situation d'évaluation n°2

Coefficient 2, durée 1h30 à 2h30

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs

A partir de consignes écrites et/ou orales, le candidat devra être capable de :

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,
INTERPRETER des résultats,
IDENTIFIER les composants d'une installation. IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
VÉRIFIER et COMPARER des résultats.

A l'issue des situations d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents supports des situations d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve : Technologie froid et climatisation Coefficient : 5
--

U 12

● Contenus de la sous-épreuve :

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- collecter des données,
- consigner des informations,
- identifier, interpréter,
- décoder, analyser,
- modéliser des systèmes
- représenter graphiquement des évolutions

● Critères d'évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiqués par le référentiel de certification, l'évaluation portera sur:

- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,

- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement, la qualité des connaissances technologiques et techniques.
- la clarté des réponses.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Ecrite d'une durée de 2h30.

Cette sous-épreuve prend pour support un dossier constitué de documents définissant tout ou partie d'une installation.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de:

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,
 INTERPRETER des résultats,
 IDENTIFIER les composants d'une installation, électrique, frigorifique et de climatisation
 DONNER la fonction des appareils,
 ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
 IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
 MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
 REPRESENTER graphiquement des travaux effectués,
 VÉRIFIER par le calcul certaines parties d'installation,
 COMPARER des solutions techniques, VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,
 VÉRIFIER l'interchangeabilité d'un matériel,

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans le centre de formation.

Les situations prennent pour support un dossier technique constitué des documents définissant une installation.

L'épreuve est organisée pendant la formation et sur des supports utilisés pour d'autres phases de la formation.

Situation d'évaluation n°1

Coefficient 2, durée 0h30 à 1h30

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites et/ou orales, le candidat devra être capable de :

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,
 INTERPRETER des résultats,
 IDENTIFIER les composants d'une installation,
 IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
 ANALYSER le fonctionnement des appareillages,

Situation d'évaluation n°2

Coefficient 3 - durée 1h30 à 2h30

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites et/ou orales, le candidat devra être capable de :

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,

INTERPRETER des résultats,

IDENTIFIER les composants d'une installation, électrique, frigorifique et de climatisation

DONNER la fonction des appareils,

IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,

ANALYSER le fonctionnement des appareillages,

MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,

REPRÉSENTER graphiquement des travaux effectués,

VÉRIFIER par le calcul certaines parties d'installation,

COMPARER des solutions techniques,

VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,

VÉRIFIER l'interchangeabilité d'un matériel

A l'issue des situations d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents supports des situations d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note

ÉPREUVE E2: Étude de réalisation et mise en oeuvre

Coefficient : 18

U21 - U22 -- U23 - U 24

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs et savoir-faire nécessaires à :

- l'étude d'une réalisation et de sa mise en oeuvre,
- la conservation des denrées périssables,
- la réalisation de mesures électriques ,
- l'étude de machines électriques, d'installations et de leurs équipements,
- la réalisation de mesures électriques ,
- l'étude de machines électriques, d'installations et de leurs équipements,
- la mise en service et le réglage.

Cette épreuve comporte quatre sous-épreuves:

U.21: réalisation d'un ouvrage

U.22: dessins et schémas

U.23: conservation des denrées

U.24: électrotechnique

● **Contenus de la sous-épreuve:**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- élaborer, choisir, organiser,
- mettre en oeuvre,
- mettre en service,
- contrôler, régler,
- dépanner, réparer, entretenir

● **Critères d'évaluation:**

En tenant compte des compétences indiquées par le référentiel de certification, elle portera sur:

- l'aménagement du poste de travail,
- l'organisation et la méthode de travail,
- la conformité avec le travail demandé,
- la précision et la clarté des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la qualité des interventions sur les réseaux fluidiques et électriques,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la méthodologie et la validité du diagnostic,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : Pratique- durée 16 heures maximum.

Cette sous- épreuve prend pour support un dossier technique qui peut être celui utilisé pour l'épreuve E1, constitué de documents définissant l'installation sur lequel aura lieu l'intervention.

Au cours de cette sous- épreuve le candidat peut être amené à produire des documents précisant :

- * la méthodologie retenue pour la réalisation,
- * une partie de la réalisation à l'aide d'un croquis coté à main levée,
- * les conditions d'application de la prévention des risques professionnels.

A partir des données suivantes et en vue de l'intervention :

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- plans définissant tout ou partie d'une installation,
- fiches techniques de constructeurs,
- calendriers des travaux,
- dossiers des moyens disponibles,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail demandé, être capable de:

ORGANISER le poste de travail et les activités de réalisation en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives,

VÉRIFIER les caractéristiques des matériels et matériaux proposés,

IDENTIFIER les techniques de pose et de raccordements,

ANALYSER le fonctionnement d'un équipement, DÉCODER des documents techniques,

LIRE des plans et des schémas,

REPRÉSENTER un détail de réalisation à l'aide d'un schéma à main levée,
 CHOISIR les outillages,
 RÉALISER tout ou partie d'une installation, fluïdique, aéraulique, électrique,
 RÉALISER le schéma de tout ou partie d'une installation,
 RÉALISER les essais d'étanchéité,
 REALISER un organigramme de mise en service,
 RESPECTER une procédure de mise en service,
 EFFECTUER des réglages,
 REALISER un diagnostic,
 EFFECTUER un entretien,
 EFFECTUER une réparation,
 PROPOSER une modification.
 RÉALISER une réparation ou une modification,
 EXPLIQUER par écrit les mesures pour respecter les règles de sécurité individuelles et collectives dans l'organisation du travail et au cours de la réalisation des travaux.

Au cours de cette sous- épreuve il sera pris en compte l'application de la prévention des risques électriques au travers de compte- rendus d'activités, et des activités de mise en oeuvre et/ou de mise en service.

Sous-épreuve : Dessins et schémas Coefficient : 5	U 22
--	-------------

● **Contenus de la sous-épreuve:**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;
 - identifier,décoder, interpréter,
 - représenter graphiquement une solution technique.

● **Critères d'évaluation:**

En tenant compte des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation portera sur:

- la conformité avec le travail demandé,
- la précision et la clarté des documents établis,
- le respect des symboles normalisés,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la pertinence et la fonctionnalité des solutions retenues,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Ecrite et orale, sa durée est de 6 heures maximum .

Cette sous- épreuve prend pour support un dossier technique qui peut être celui proposé pour l'épreuve E1.et constitué de documents définissant une installation.

A partir des données suivantes et en vue de l'intervention :

- dossier technique de définition de l'installation et d'appareillage,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- plans définissant tout ou partie d'une installation et d'un appareil,
- fiches techniques de constructeurs,
- calendriers des travaux,
- schéma de principe et de câblage.

le candidat devra notamment, en vue d'un travail demandé, être capable de:

LIRE des plans et des schémas,
DÉCODER des plans, des schémas, des documents techniques,
REPRÉSENTER graphiquement une solution technique,
REALISER un schéma fonctionnel,
RÉALISER le schéma de tout ou partie d'une installation et/ou d'un appareil,
Realiser des schémas en respectant la symbolique des composants,
ANALYSER le fonctionnement d'un équipement.

Sous-épreuve : Conservation des denrées Coefficient : 1	U 23
--	-------------

● **Objectifs de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les connaissances pour répondre aux questions concernant la conservation des denrées alimentaires et des solutions à apporter, ainsi que de déceler chez le candidat des aptitudes à utiliser les notions de chimie générale.

● **Contenus de la sous-épreuve:**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- s'informer, décoder,
- analyser, interpréter,
- exposer

● **Critères d'évaluation:**

En tenant compte des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation portera sur:

- la présentation des points essentiels,
- la validité et l'exactitude des informations apportées,
- la justification et l'argumentation des observations et des solutions exposées,
- la précision et la clarté des réponses apportées,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la maîtrise de la langue française et du vocabulaire technique,
- l'aptitude à répondre de façon pertinente aux questions,
- l'aptitude à assurer la relation entre les aspects scientifiques et techniques.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Orale, d'une durée de 30 minutes dont 15 minutes de préparation.

Cette sous-épreuve prend pour support un dossier technique constitué de documents définissant des situations réelles d'installations.

A partir par exemple des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- cahier des charges,
- plans définissant tout ou partie d'une installation,
- fiches techniques.

le candidat devra notamment, en vue d'un travail demandé, être capable de:

DÉCODER des documents techniques,
ANALYSER des procédés de conservation,
PRÉSENTER des points essentiels,
JUSTIFIER et ARGUMENTER des solutions techniques,
REPENDRE oralement avec précision, clarté et de façon pertinente aux questions,
PRENDRE en compte des contraintes techniques,
MAÎTRISER la langue française et le vocabulaire technique.

Sous-épreuve : Electrotechnique
--

Coefficient : 2

U 24

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- collecter des données,
- réaliser des mesures,
- consigner des informations,
- identifier, interpréter,
- décoder, analyser,
- modéliser des systèmes
- représenter graphiquement les solutions retenues.

● **Critères d'évaluation :**

En tenant compte des compétences indiquées par le référentiel de certification, la sous-épreuve portera sur:

- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques et de sécurité,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,
- la qualité des connaissances technologiques et techniques,
- la clarté des réponses.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** pratique et orale - durée 2 heures.

Cette sous-épreuve prend pour support un dossier constitué de documents définissant tout ou partie d'une installation et des installations qui permettent d'effectuer des mesures en toute sécurité.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- fiches techniques de constructeurs,
- installations et/ou bancs de mesures.

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de:

LIRE des plans, des schémas et documents techniques,
UTILISER des appareils de mesure,
EFFECTUER des mesures,
INTERPRETER des résultats,
IDENTIFIER les composants d'une installation,
IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
REPRÉSENTER graphiquement des travaux effectués,
VÉRIFIER par le calcul certaines parties d'installation,
EXPLIQUER le fonctionnement des appareils rencontrés sur une installation,
EXPLIQUER oralement et/ou par écrit les mesures prises pour respecter les règles de sécurité en vue d'effectuer des mesures.

EPREUVE E 3 Mathématiques

Coefficient 2 :

U.30

◆ **Objectifs de l'épreuve:**

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

● **Contenus de l'épreuve:**

L'épreuve vérifie les connaissances en mathématiques appliquées à la profession et contenues dans le présent référentiel.

◆ **Forme de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Ecrite - durée : 2 heures

Elle porte sur un problème de mathématiques comprenant plusieurs questions pouvant être traitées indépendamment portant sur les connaissances en arithmétique, géométrie élémentaire ainsi que sur les aptitudes à raisonner, calculer, tracer et gérer des formules simples.

→ **Contrôle en cours de formation**

Modalités :

L'unité mathématiques comporte trois situations d'évaluation comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :
 - a) Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'une heure trente.
 - b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du contenu de l'unité. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de brevet professionnel les thèmes mathématiques mis en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
 - c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
 - d) Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation de la qualité des travaux ;

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.
- Une situation d'évaluation consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en oeuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque brevet professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de quinze minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

EPREUVE E4 - SCIENCES PHYSIQUES

Coefficient : 2

U.40

● **Objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier:

- que le candidat maîtrise les connaissances scientifiques de base en physique, chimie nécessaires à l'exercice de sa profession,
- qu'il est capable de les appliquer et de les resituer dans des situations professionnelles spécifiques du froid et climatisation,
- qu'il fait preuve de bonnes qualités de raisonnement, d'analyse et de synthèse.

● **Contenus de l'épreuve:**

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées.

● **Evaluation**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'acquisition des connaissances,
- l'aptitude à les appliquer dans un contexte professionnel,
- les qualités du raisonnement, de son expression, de clarté et de soin dans sa présentation.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle :** écrite durée : 2 heures

Cette épreuve s'appuie sur une situation professionnelle du froid et de la climatisation et fait appel à des documents utilisés dans ce secteur.

→ **Contrôle en cours de formation**

1°) Objectifs

L'évaluation en sciences physiques a pour objet :

- d'apprécier la solidité des connaissances et des savoir-faire des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations, notamment expérimentales liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude à utiliser du matériel scientifique pour la mise en oeuvre d'un protocole expérimental dans le respect de règles de sécurité,
- de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

2°) Modalités

Le contrôle en cours de formation repose sur quatre situations :

Deux situations s'appuient sur des activités écrites, leur durée est de 1h30 ; elles sont réparties dans la seconde période de formation .

Les contenus abordés ont comme point de départ des situations professionnelles en rapport avec le contenu de l'unité.

La mise en oeuvre d'outils de calcul (micro-ordinateur, calculatrice) est recommandée dès lors que le sujet traité conduit à les utiliser naturellement

Chaque situation d'évaluation est notée sur 20 points. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des contenus différents.

Deux situations ont pour support une activité expérimentale, leur durée est de 1 h. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation et doivent alterner avec les situations prenant appui sur des activités écrites.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou de plusieurs expériences dont la nature est en rapport avec le contenu de l'unité. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition,
- de mettre en oeuvre un protocole expérimental,
- de rendre compte par écrit des résultats de travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors des manipulations.

Chaque situation expérimentale est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Chacune des situations d'évaluation doit porter sur des parties différentes de l'unité.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des quatre notes sur 20 obtenues lors des quatre situations d'évaluation.

EPREUVE E5 : Travail sécurité prévention

Coefficient : 1

U50

● Objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les connaissances pour répondre aux questions concernant :

- la législation appliquée au travailleur,
- les relations au sein d'une équipe et avec les partenaires professionnels,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives et de protection de l'environnement,

● Contenus de l'épreuve :

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- émettre, recevoir des informations,
- identifier, interpréter,
- décoder, analyser, et vérifier une faisabilité, évaluer une situation,

● Critères d'évaluation :

En tenant compte des compétences fournies par le référentiel de certification, l'évaluation s'effectuera, en partie pendant le déroulement de la situation d'évaluation, en partie à son issue.

Elle portera sur:

- la conformité des réponses avec les textes réglementaires,
- l'organisation et la méthode de travail,
- la clarté des réponses,
- la prise en compte et le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et de protection de l'environnement

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Orale - durée 15 minutes précédée de 15 minutes de préparation.

Cette épreuve prend pour support des cas concrets.

A partir par exemple des données suivantes:

- textes réglementaires
- dossier technique de définition de l'installation,
- cahier des charges,
- plans définissant tout ou partie d'une installation,
- fiches techniques.

le candidat devra notamment, en vue d'un travail demandé, être capable de:

DÉCODER des documents réglementaires,
PRÉSENTER des points essentiels,
JUSTIFIER et ARGUMENTER des prises de décisions,
REPENDRE oralement avec précision, clarté et de façon pertinente aux questions,
PRENDRE en compte des contraintes techniques,
APPLIQUER les règles de sécurité individuelles et collectives et de protection de l'environnement dans l'industrie du froid et de la climatisation,
MAITRISER la langue française et le vocabulaire technique et réglementaire,

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans le centre de formation, à la fin de la formation.

La situation prend pour support des cas concrets.

A l'issue de la situation d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des documents supports de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences du référentiel de « français » prévu en annexe I de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (B.O n°5 du 4 février 1993).

OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur un ensemble organisé de documents (textes graphiques, cartes, images) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.

FORMES DE L'EPREUVE

→ **Ponctuelle Ecrite 2 heures**

a) Compréhension du texte

Afin de juger la capacité du candidat à comprendre un texte (ou une séquence audiovisuelle), on l'amènera à en dégager les idées essentielles et à résumer par contraction certaines parties du message.

b) Explication du texte

A partir de certains passages du texte, on s'assurera d'une maîtrise suffisante du vocabulaire en demandant au candidat de donner la signification de certains mots ou de certaines expressions. On pourra également ajouter quelques questions concernant la nature et la fonction de certains mots dans la structure de la phrase.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents: une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite :

- l'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.
- la deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

1) Evaluation de l'expression orale

(durée 20 min. maxi.)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.
- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue
- un échange avec l'auditoire.

2) Evaluation de l'expression écrite

(durée maxi 2h30 min)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

3) Evaluation de l'expression écrite
(durée maxi 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques....., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.

EPREUVE FACULTATIVE
Langue vivante étrangère
UF 1

Epreuve orale: durée 15 minutes d'interrogation -précédée de 15 minutes de préparation

L'épreuve consiste en une conversation en langue étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.